

Nouvelles de l'APRUM - 9 mai 2013

LETTRE DU PRÉSIDENT JACQUES BOUCHER

Ce fut un honneur et un plaisir

Chères collègues, Chers collègues de l'APRUM,

Mon mandat se terminera dans quelques jours et je ne voudrais pas mettre fin à nos échanges mensuels sans vous dire à quel point « vous » avez occupé mes pensées et orienté mes choix depuis deux ans.



Je saisis cette occasion pour vous confier ce que j'ai vécu au quotidien en tant que président de l'APRUM : l'équipe du Conseil de l'APRUM est remarquable d'efficacité, de connaissance intime de l'UdeM et d'attachement à l'institution. Ce fut un grand privilège que de travailler avec Jean-Robert Derome, Gilles Rondeau, Robert Brunet, Judith Comeau, Denise Angers, Raymonde Marinier, Jean-Pierre Proulx, Jacques St-Pierre. Je dois aussi mentionner Michel Lespérance, fidèle responsable des hommages aux collègues décédés, qui ne fait pas partie du Conseil mais dont je sollicite constamment la collaboration déjà « séculaire » entre nous. Je suis vraiment heureux de dire à quel point j'ai eu du plaisir à travailler avec ces collègues. Et en prime, nous avons bien rigolé.

Il n'a pas été facile de succéder à Jacques St-Pierre, mon mentor depuis les années 1960. Sa connaissance de l'UdeM, son influence, son audace, sa sagesse, sa gentillesse sont légendaires; il aura régné sur l'APRUM pendant 27 ans. Son ombre tutélaire plane encore sur « les jeunes ». Merci Jacques.

J'ai eu la « chance » de faire face à deux crises majeures au cours de ces deux années...

La crise étudiante qui s'est transformée en crise des universités et en crise sociale. Nous n'avons pas fini de mesurer les conséquences de ce tsunami. Quel plaisir de tenter de comprendre ce gigantesque phénomène québécois et d'en témoigner dans cette chronique. Quel plaisir de manifester mon admiration pour ces jeunes que nous avons découverts sur fond de carrés rouges tout en tentant de freiner (...???) leurs excès potentiellement destructeurs pour notre université.

Quel plaisir au surplus de redécouvrir les tourments de l'écriture! Vous allez me manquer.

Et l'autre crise, annoncée celle-là, celle de nos fonds de retraite. Nous savions que la tempête se préparait. Dans un premier temps, nous avions choisi de ne pas réveiller le chat qui dort, en espérant que les rendements remonteraient rapidement. Cela ne s'est pas produit : le chat s'est réveillé, et il appert que c'est un gros chat, avec des grosses griffes. Pas de panique. Mon ami Robert Brunet vous fait ci-dessous une description réaliste de la situation de notre RRUM.

Merci à tous. Ce fut un honneur et un plaisir.

Votre président jusqu'au 4 juin Jacques Boucher

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET COCKTAIL LE 4 JUIN PROCHAIN

C'est mardi le 4 juin prochain à **16h00** dans la salle **M 415** du Pavillon Roger-Gaudry (Immeuble principal) que se tiendra l'assemblée générale annuelle 2013 de l'APRUM. Tous les membres, anciens comme nouveaux retraités sont invités à participer activement à la vie démocratique de leur association.

L'assemblée sera suivie d'un **cocktail offert par l'APRUM** à ses membres et à ses principaux collaborateurs. Les conjoints et conjointes sont invités ainsi que les membres de l'administration universitaire. Le cocktail (vin et grignotines) se tiendra dans les salons du recteur au **H 415** tout près du Hall d'honneur à 17h30 ou un peu avant.

Voir à la fin du présent bulletin les informations et documents relatifs à l'assemblée générale annuelle et au cocktail.

NOUVELLES DU RRUM. ÉTAT DE SITUATION AU 1ER MAI 2013 (ROBERT BRUNET)

Pour commencer, une bonne nouvelle : le rendement de la caisse du RRUM pour l'année 2012 a été de 9,6%. Un chiffre exactement égal au rendement médian des grandes caisses de retraite au Canada et à celui de la Caisse de Dépôt et Placement du Québec, ce qui requinque un peu la caisse après le faible rendement de l'année 2011, qui était de 0,7%. Malgré ce bon résultat, le déficit au 31 décembre 2012, tel que révélé aux états financiers, était de 160 millions, soit 6% du passif actuariel de 2 866 millions ou, dit autrement, un ratio de capitalisation de 94%. Depuis le début de 2013, les rendements boursiers ont été très encourageants, mais comme on dit: une hirondelle ne fait pas le printemps. La prochaine évaluation actuarielle du RRUM aura lieu en date du 31 décembre 2013 au plus tard. Elle donnera une vision plus juste de la situation.



L'année 2012 a été très intense pour le Comité de retraite. Les réunions ont été nombreuses et ont souvent donné lieu à de chaudes discussions. L'enjeu : les déficits récurrents et la nécessité de les réduire pour assurer la santé du régime à long terme. Les retraités n'ont pas été touchés, mais depuis le 1er janvier 2013 les collègues actifs ont dû accepter un train de bénéfices à la baisse pour leurs années de services futures, tout en acceptant de payer un taux de cotisation plus élevé. Les bénéfices réduits sont dits accessoires (mais le sont-ils tant que ça?) : retraite hâtive moins attrayante, prestations de transition réduites, paiement du prix réel de la réversion au conjoint(e) lors du décès, moyenne salariale calculée sur cinq ans

plutôt que sur trois ans pour établir la rente, etc. Un communiqué détaillé sur ces modifications a été transmis, à tous les participants en décembre dernier, en même temps qu'une invitation à une assemblée générale.

Les difficultés de financement évoquées ci-haut ne sont pas particulières au RRUM, loin s'en faut. En se comparant, on se console, mais les déficits demeurent et il faudra y faire face tôt ou tard. Deux grands facteurs ont plombé depuis une décennie les régimes à prestations déterminées (RPD) et vraisemblablement continueront de le faire : la longévité constamment en croissance des participants et la faiblesse des rendements sur les sommes investies. Personne, on le comprend, n'est contre la longévité! Mais cet heureux phénomène implique des versements de rente prolongés, ce qui augmente sérieusement le passif d'un régime. Qu'on pense qu'il y a trente ans, au Québec on prenait sa retraite à 65 ans et on y survivait ensuite 13 ans en moyenne, alors que de nos jours on prend sa retraite à 60 ans et on y survit 23 ans, toujours en moyenne.

L'autre facteur important tient à la nouvelle donne économique. Les intérêts reçus sur la composante du portefeuille en obligations (à peu près 40%) sont au plus bas historiquement et les économistes ne prévoient pas de remontées importantes de ces rendements d'ici quelques années. La composante en actions de sociétés transigées en bourse et en autres placements (immobilier, infrastructures, etc.) est pour sa part soumise aux aléas de l'économie mondiale où une crise n'attend pas l'autre. Il convient donc dans ce type de placement d'investir avec prudence. L'époque des rendements dans les deux chiffres, comme dans les années 90, semble bien révolue. Lors de la prochaine évaluation actuarielle, la Régie des rentes du Québec n'autorisera pas d'hypothèse de rendement moyen à long terme dépassant 6%. Or, plus ce taux est bas, plus le passif se gonfle. L'évaluation actuarielle de 2010 a utilisé l'hypothèse d'un rendement moyen à long terme de 6,25%. Une baisse de rendement de 0,25% peut sembler minime, mais elle creuse le déficit à combler de 100 millions, oui, CENT millions! Ceci illustre bien la fragilité du modèle de financement. Le Comité d'Amours, pour sa part, suggère des hypothèses de rendements moyens encore plus bas. Ceci aurait pour effet de gonfler les passifs encore plus, d'augmenter les déficits des RPD

et, par ricochet, les cotisations des employés actifs et des employeurs si on voulait maintenir les bénéfices actuels.

On a beaucoup parlé du rapport d'Amours depuis sa publication le 17 avril et les médias lui ont fait belle part avec des commentaires favorables en général. Il convient de reconnaitre la qualité du rapport et le sérieux de la démarche de ce comité composé d'experts reconnus dans les domaines de l'actuariat et de l'économie. Le mandat confié à ce comité il y a 18 mois par le gouvernement ne devait porter, au départ, que sur les problèmes des RPD soumis à l'autorité de la Régie des Rentes du Québec, tant ceux des régimes des sociétés privées que ceux des organismes publics, dont les universités et les municipalités. En cours de route, le mandat du comité a été grandement élargi et le rapport final ratisse très largement sur toute la problématique du financement de la retraite des Québécois quel que soit leur niveau socio-économique. Son objectif se reflète dans son titre : Innover pour pérenniser le système de retraite ; un « contrat social » pour renforcer la sécurité financière de tous les travailleurs du Québec.

Jusqu'ici les médias ont surtout mis en lumière les recommandations du comité proposant la mise sur pied d'un nouveau programme qui instituerait une provision pour longévité prenant la forme d'une rente payable à partir de 75 ans à tout travailleur ayant cotisé au programme pendant sa carrière. Ce régime, obligatoire pour tous, serait capitalisé et administré par la Régie des rentes. Fort bien, mais il est clair qu'il vise à sécuriser la retraite de gens à revenus modestes. La rente serait indexée, mais il faudrait avoir cotisé pendant 40 ans pour bénéficier d'une rente de \$10 000/année en dollars d'aujourd'hui. Pour les participants à un régime comme celui du RRUM, qui possèdent déjà une provision complète pour la longévité, l'intérêt vis-à-vis d'un tel programme est limité.

Le rapport d'Amours se fait le champion des régimes à prestations déterminées (RPD). Ceux-ci sont vus comme les seuls régimes capables de mutualiser les risques de placement et de longévité efficacement, tout comme le ferait une rente viagère auprès d'une compagnie d'assurance, mais à un coût beaucoup moindre. Le comité souhaite freiner le remplacement des RPD par des régimes à cotisations déterminées (RCD), une pratique de plus en plus courante dans le secteur privé où les nouveaux employés n'ont souvent accès qu'à des RCD. Les RCD, dans les faits, remettent tôt ou tard la gestion de ses placements à l'employé, tout en lui laissant le soin d'estimer sa longévité personnelle. Le comité croit, à juste titre, que cette tendance prive la jeune génération d'une protection essentielle et recommande de tout mettre en œuvre pour sauver les RPD et les rendre accessibles au plus grand nombre.

Mais, comme disent les Anglais, « le diable est dans les détails ». Certains aspects importants du rapport d'Amours sont complètement passés sous le radar des commentateurs des médias. Le comité insiste pour que les régimes tiennent compte de la réalité des coûts. Toutefois, en pratique, la réalité des coûts n'est pas simple à établir et demeure sujette à débat. Le comité d'Amours l'estime avec des hypothèses de rendements futurs nettement à la baisse si on les compare avec ceux retenus

actuellement par les firmes d'actuaires et acceptés par la Régie des rentes. Dans le cas du RRUM, si les fiduciaires du régime appliquaient les recommandations, le taux de cotisation employés/employeur, déjà élevé présentement à 21% de la masse salariale, pourrait passer à 45%. « Impossible! » diront en chœur tous ceux qui devraient casquer. Réponse du comité d'Amours: « Coupez dans les bénéfices, dits accessoires, prévus à l'égard des années de service futures, particulièrement dans les coûteuses provisions pour l'indexation.» Si cela n'était pas suffisant pour équilibrer les comptes, le comité d'Amours ouvre la boîte de Pandore en suggérant que les participants et l'employeur négocient pour modifier les droits acquis, tant ceux des participants actifs que ceux des retraités. L'indexation future des rentes des retraités serait remise en question. Les négociations pourraient s'échelonner sur cinq ans, mais déjà après trois ans, l'employeur pourrait modifier unilatéralement les modalités d'indexation des rentes en remplissant certaines conditions.

Jusqu'ici toutes les modifications adoptées ou envisagées au régime ne concernaient que les bénéfices associés aux années de service futures et ne pouvaient donc pas toucher les conditions promises aux retraités, tant pour la rente de base que pour les modalités d'indexation. Il y a un mur pare-feu entre le passé et le futur, ainsi le veut la loi des Régimes complémentaires de retraite qui protège les droits personnels des participants. Le comité d'Amours suggère que la loi soit modifiée pour permettre la révision, à la baisse s'entend, de l'indexation des rentes des retraités en même temps que celles des futurs retraités pour leurs années de service passées. Le Comité d'Amours estime que l'intérêt collectif lié à la pérennité d'un RPD doit primer sur les droits acquis individuels. Cette remise en cause amènerait de difficiles négociations au sein des comités de retraite, négociations promettant « des heures de plaisir » étalées sur plusieurs années.

Il ne faut pas perdre de vue que les recommandations de ce rapport ne sont à ce stade que ça, des recommandations. Qu'en fera le législateur? Le comité insiste que ses recommandations forment un tout et qu'on ne devrait pas y faire du « cherry picking » en y choisissant seulement les mesures commodes. Le rapport sera étudié en commission parlementaire et ceux qui gèrent des régimes dans le quotidien pourront faire valoir leurs points de vue. Un projet de loi y donnera probablement suite d'une certaine façon en tenant compte des impératifs politiques du moment. Bien malin qui peut prédire ce qui en ressortira sous la forme d'une règlementation à appliquer au RRUM.

Robert Brunet

REPAS ENTRE COLLÈGUES LE MARDI 21 MAI

Avant juin et la période des vacances l'APRUM convie ses membres à un repas entre collègues au restaurant « Le Paris Beurre », 1226 Van Horne, Outremont H2V 1K3 (métro Outremont), **le mardi 21 mai prochain à midi**. Nous espérons que vous serez nombreux à vous joindre à nous ce jour là.



Pour prendre part à cette activité, nous vous demandons de **réserver votre place** car «Le Paris Beurre» veut connaître à l'avance le nombre de personnes qui participeront aux différentes activités de l'APRUM afin de bien planifier la préparation des repas.

Réserver est facile et deux moyens fort simples de le faire sont à votre disposition.

- * Le premier est l'envoi d'un courrier électronique à aprum@assoc.umontreal.ca.
- * Le second est de **laisser un message au 514 343-7635**, la boîte vocale de l'APRUM.

Dans les deux cas le contenu du message est le même, à savoir : « Je m'appelle XYZ ABC et je serai présent au repas du 21 mai ». **Vous avez jusqu'au jeudi midi le 16 mai pour faire votre réservation.**

On yous attend!

Judith Comeau, Secrétaire de l'APRUM

SECONDE PARTIE DE « LA GENÈSE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE ET DE LA DÉMOCRATIE SCOLAIRE AU QUÉBEC : 1814-1829 » PAR JEAN-PIERRE PROULX

Notre collègue **Jean-Pierre Proulx** professeur retraité de la **Faculté des sciences de l'éducation** a été, pour la deuxième fois, l'invité de l'APRUM lors de la dernière midi-



conférence qui s'est tenue le 16 avril dernier. Il a poursuivi sa présentation sur les faits entourant la naissance de l'école publique au Québec. Cette seconde partie a porté plus spécifiquement sur la mise en œuvre concrète du projet d'école dans ses principaux aspects : élections, élus, maisons d'école, instituteurs et institutrices, pédagogie, gouvernance et gestion, financement. Ne manquez pas le livre de Jean-Pierre sur ce sujet dont la parution est prévue à l'automne.

NOTICES NÉCROLOGIQUES

Hommage au professeur Marc Gagnon

Le professeur Marc Gagnon est décédé le 27 mars dernier à Québec où il avait élu domicile avec son épouse Hélène Trépanier. Il allait avoir 85 ans quelques semaines plus tard, soit le 25 avril. Il est né à St-Félicien au Saguenay en 1928. Sa famille étant déménagée en Abitibi, il fait ses études classiques au collège du Sacré-Cœur à Sudbury. Diplômé de l'université de Montréal en pédagogie (B.sc.) puis en études françaises (M.A.), il obtient un doctorat (Ph.D.) de l'université Stanford (CA) portant sur

l'enseignement des langues secondes (l'anglais) en 1969.



Marc Gagnon est rapidement recruté par Abel Gauthier alors directeur de l'École Normale Supérieure et il devient responsable de la M.A. (enseignement) à la Faculté des sciences de l'éducation nouvellement créée. Dans ce cadre, il développe le laboratoire de micro-enseignement, approche avec laquelle il avait été en contact à l'université Stanford où le concept est né. Le Laboratoire de la FSÉ de l'UdeM a marqué la formation des enseignants et enseignantes du secondaire et a été adopté par plusieurs universités québécoises puis ailleurs dans le monde francophone en Europe et en Afrique. Encore aujourd'hui ce laboratoire, en intégrant encore davantage une techno-pédagogie axée sur l'auto-analyse et la rétroaction, reste présent en formation des enseignants même en pédagogie universitaire.

La carrière en enseignement de Marc Gagnon a débuté entre 1960 et 1966 comme enseignant en langue seconde au secondaire. À l'Université, fort de cette expérience de terrain, il développe des cours en didactique générale, en supervision pédagogique et en micro-informatique scolaire. Ses étudiants se souviennent de lui comme d'un professeur rigoureux, critique et exigeant. Sa pratique pédagogique, marquée par la pensée humaniste de Carl Rogers, plaçait la personne au cœur du processus d'apprentissage en portant une attention particulière aux différences individuelles. Ses écrits et communications témoignent de sa constante préoccupation pour l'intégration de l'informatique en enseignement et, plus globalement, pour la qualité en éducation.

Marc Gagnon aimait relever des défis. Bien qu'il ne soit pas particulièrement attiré par les tâches administratives, il accepte néanmoins en 1973 le poste de directeur-fondateur du Service pédagogique de l'Université de Montréal. Il y restera jusqu'en 1978 en s'entourant d'une équipe compétente dont l'influence se fait encore sentir au Québec et à l'étranger. Aujourd'hui, la pédagogie universitaire n'est plus remise en question. Toutes les facultés ont compris son importance dans une formation de qualité et sont actives au sein de l'AIPU (Association internationale de pédagogie universitaire). Ensuite, c'est au titre de doyen que Marc Gagnon revient à la Faculté des sciences de l'éducation; poste qu'il occupera pendant deux ans à une époque charnière où la Faculté cherche à mieux définir sa mission.

Au cours de sa carrière, Marc Gagnon s'impliquera dans plusieurs projets internationaux. En 1971-1972, il dirige un important projet subventionné par le Canada en Côte-d'Ivoire pour l'implantation de l'éducation audio-visuelle. Sa compétence reconnue en innovation pédagogique et en pédagogie universitaire en fait un conférencier recherché. Il fait plusieurs missions pour l'Unesco en France, en Côte d'Ivoire et au Brésil. À la retraite en 1989, on le verra comme conseiller en éducation et formation en Tunisie, en Haïti et au Cameroun notamment.

Malheureusement, il est terrassé par un terrible AVC en 1993. Il passe trois mois dans le coma et reste paralysé du côté droit. Il revient à la vie grâce aux soins prodigieux de sa fée Hélène, infirmière et pédagogue qui lui réapprend à parler. Il s'intéresse à nouveau à différentes activités et c'est avec une grande joie que ses collègues et amis, retraités comme lui, l'accueillent à la fête des pionniers organisée à l'occasion du 40e anniversaire de la Faculté le 25 avril 2006, jour de son anniversaire. Jean-Claude Hétu, qui lui rendait alors hommage, le présentait comme un miraculé: un homme actif, aimant la vie et toujours souriant. C'est le souvenir que nous garderons de lui.

Marcienne Lévesque, Ph.D. Professeure honoraire

In Memoriam David Bélanger 1921-2013

Titulaire d'un doctorat en psychologie de l'Université de Montréal en 1959 pour ses travaux innovateurs sur la théorie psychophysiologique de l'activation (sous la supervision du Dr. Robert Malmo, de l'Institut Allan Memorial de l'Université McGill), travaux effectués au retour de la Seconde Guerre Mondiale où il avait servi dans le 8º régiment d'infanterie de l'Armée américaine (il était titulaire de la double citoyenneté) aux côtés du Général Omar Bradley, David Bélanger a mené pendant près de 35 ans une carrière académique exceptionnelle au Département de psychologie de l'Université de Montréal, où il avait commencé à enseigner dès le début des années 50. Il a assumé deux fois la charge de directeur (de 1963 à 1969, et de 1973 à 1976), puis celle de doyen de la Faculté de philosophie (de 1969 à 1972), juste avant la création de la Faculté des arts et des sciences. À sa retraite, en 1984, il a été nommé professeur émérite pour souligner l'importance de sa contribution au développement de la psychologie expérimentale et à l'essor de l'Université de Montréal.



David Bélanger a été l'un des pionniers de l'émergence de la psychologie expérimentale au Québec en consacrant ses énergies non seulement au développement de la recherche par ses travaux et publications en psychophysiologie de la motivation, mais également par les efforts soutenus qu'il a consentis pour développer les infrastructures de recherche qui étaient encore très embryonnaires en milieu francophone. Plusieurs générations d'étudiants lui sont redevables de leur formation doctorale et de leur apprentissage à la recherche. De plus, alors qu'il était directeur et doyen, David Bélanger est parvenu à élaborer et à instituer des programmes de formation de qualité en psychologie, dignes des meilleurs standards internationaux, autant en recherche qu'en

formation clinique et professionnelle. Il a d'ailleurs toujours eu à cœur de contribuer au développement de la psychologie, autant comme science que comme une profession.

David Bélanger a connu un rayonnement national et international tout à fait exceptionnel, voire unique. D'abord président de la Société canadienne de psychologie (en 1966-67), il a également présidé la Société interaméricaine de psychologie entre 1972

et 1974. De plus, il a été membre du Comité exécutif de l'Association internationale de psychologie appliquée, de 1974 à 1990, mais c'est comme trésorier de l'Union internationale de psychologie scientifique, le plus important regroupement de psychologues sur la planète avec plus de 80 pays membre et représentant près d'un million de psychologues, qu'il devait vraiment faire sa marque sur la scène internationale et assurer au Québec et à l'Université de Montréal une réputation enviée pour la qualité de sa formation en psychologie.

Au cours de sa carrière, David Bélanger a reçu plusieurs honneurs et distinctions, dont le prix Adrien-Pinard de la Société québécoise pour la recherche en psychologie, le prix professionnel de la Société canadienne de psychologie, le prix Noël-Mailloux de l'Ordre des psychologues du Québec et le Prix Interaméricain de psychologie. Enfin, il y a quelques années, il recevait un doctorat honoris causa de l'Université Laval.

Bref, cet homme modeste et éminemment attachant qu'était le professeur David Bélanger a véritablement marqué son époque et mérite toute notre reconnaissance, car il est un des monuments intellectuels québécois de la psychologie contemporaine. C'est ce qui explique pourquoi il est le seul québécois à figurer dans l'ouvrage intitulé « Psychologues de langue française » (publié en 1992 aux PUF sous la direction de Françoise Parot et Marc Richelle), où l'on retrouve sa biographie à côté de celles des plus éminents psychologues de langue française du XXe siècle dont, entre autres, Henri Piéron, Paul Fraisse et Maurice Reuchlin.

Michel Sabourin Ph.D.
Professeur émérite
Département de psychologie Faculté des arts et des sciences

En mémoire de Dr. Pierre Delva

Humaniste et pionnier de la médecine familiale, le Dr. Pierre Delva a été professeur à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal de 1975 à 1999.

Né en 1924, Pierre Delva fait ses études de médecine à Londres. Puis, il prend la relève de son père médecin généraliste. Arrivé au Canada en 1958, il poursuit ses études et devient pédiatre.

Toutefois, fondamentalement, Pierre demeure un médecin généraliste. Il portait en lui et respectait profondément les grands principes de la médecine familiale. Le mot le décrivant le mieux est missionnaire.

Écrire que Pierre est arrivé à Montréal en terrain hostile est un euphémisme. À cette époque à la Faculté, l'accent est sur la spécialisation et le développement technologique. Il fallait être un peu fou pour accepter le défi de développer la médecine familiale. Ainsi, entre 1975 et 1984, ses efforts, sa capacité de faire fi des critiques, son audace auront permis de franchir plusieurs étapes cruciales qui conduiront à la création en 1986 du Département de médecine familiale.

Lorsque Pierre se joint à l'hôpital du Sacré-Cœur (1975), les médecins de famille n'étaient admis que depuis peu au salon des médecins et la « nouvelle » Unité de médecine familiale est installée au 5e étage de l'aile administrative, loin de l'urgence et de l'entrée des patients. Les premiers résidents du programme de médecine familiale doivent constamment justifier auprès de leurs « patrons » spécialistes le choix d'une profession perçue de second rang.

Fou d'une médecine centrée sur les gens, Pierre ne laisse pas ses actions être dictées par le « politiquement correct ». Authentique éducateur, il sait suggérer des apprentissages marquants éveillant les futurs médecins à être plus sensibles et attentifs à la souffrance quotidienne des gens et à ce qui est important pour eux. Hors des sentiers battus pour l'époque, il organise des stages innovateurs (réserve amérindienne, pays en voie de développement, etc.).

Durant quelques années, Pierre, adjoint au directeur du Département de médecine sociale et préventive, est le responsable de la section médecine familiale et tient les rencontres de gestion au Pavillon Marguerite-d'Youville. Puis, il est nommé adjoint au Doyen pour une partie de la longue période des démarches vers notre statut de département (1981-1984). Parfois découragé face aux embûches, il réapparait tout sourire, nous contaminant de son enthousiasme et de sa passion.

Le héros de Pierre est Norman Béthune, lui aussi fou de justice sociale. C'est suite aux efforts de Pierre que la bibliothèque de l'hôpital du Sacré-Cœur porte le nom de Norman Béthune et qu'une statue le représentant a été érigée au Centre-Ville de Montréal. Pierre initie plusieurs missions académiques en Chine, auxquelles plusieurs membres de la Faculté ont participé (1989-1994).

Pour sa contribution à la médecine familiale, Pierre reçoit en 1988 le prix Victor Johnston du Collège des médecins de famille du Canada. En 2006, le Département de médecine familiale crée le prix annuel Pierre Delva pour souligner la contribution exceptionnelle d'un de ses professeurs.

Érudits, passionnés de l'histoire, de la petite histoire et de leur famille, Pierre et son épouse Joan saisissent des notes sur tout et entreprennent il y a plusieurs années la rédaction d'un livre sur leur vie et leur famille, mais, dans les faits, ce n'est qu'un prétexte pour écrire sur l'évolution des idées et pratiques en médecine et dans la société (pratiques cliniques, approches éducatives, controverses...). De cette longue observation émerge un livre en quatre tomes (dont le dernier récemment publié) : « The Biography of a New Canadian Family ».

Le 5 avril 2013 à Kingston en Ontario, Pierre nous a quittés, suite à une brève maladie. Nos pensées vont à son épouse Joan et à sa grande famille (enfants, petits enfants, arrières petits enfants...).

Merci, Pierre, de ta présence précieuse à une période clé du développement de la

médecine familiale à Montréal!

Fabienne Grou, professeure agrégée de clinique Bernard Millette, professeur émérite Département de médecine familiale et de médecine d'urgence Université de Montréal

MESSAGES DU TRÉSORIER JEAN-ROBERT DEROME



Les envois par courrier électronique

Plusieurs collègues reçoivent maintenant la documentation de l'APRUM par courrier électronique. Si ce n'est pas encore le cas pour vous et que vous voulez vous joindre à eux, communiquez avec nous par téléphone au 514 343-7635 et laissez un message ou envoyez-nous un courriel à l'adresse suivante jean-robert@deromelyons.ca avec copie à : aprum@assoc.umontreal.ca

Vos coordonnées (adresse, téléphone, adresse courriel...) changent?
Envoyez un message à aprum@assoc.umontreal.ca
Ou laissez un message au 514 343-7635
APRUM
Université de Montréal
C.P. 6128, succ. centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7

PRIORITÉ AU RECRUTEMENT. UN APPEL À TOUS

L'APRUM compte environ 650 membres. Nous avons comparé notre liste avec celle des professeurs retraités de la DRH; environ 80% des professeurs retraités seraient membres de l'APRUM. C'est plus que respectable. Mais comme nous sommes insatiables... votre Conseil a décidé de faire du recrutement une priorité pour 2012-2013. Nous nous concentrerons sur les retraités des deux dernières années ainsi que sur ceux et celles qui ont déjà été membres de l'APRUM, mais qui n'ont pas renouvelé leur adhésion. Nous tenterons de les joindre par courrier ou par courriel. Mais nous savons tous que rien ne vaut les contacts viva voce.

Nous avons besoin de votre collaboration. Si chacun de ceux et celles qui lisent ce

message recrute UN NOUVEAU MEMBRE, nous aurons réussi au-delà de nos espérances. Nous vous rappelons que l'adhésion est gratuite la première année.

Voici le formulaire d'adhésion que nous faisons parvenir aux nouveaux retraités. Si vous le remplissez au nom d'un futur membre (avec son accord...!) et nous le faites parvenir par courrier ou courriel, le tour sera joué.

Merci à l'avance.

Jacques Boucher Président

FORMULAIRE D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS RETRAITÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (APRUM)

Je demande par la présente mon adhésion à l'APRUM

de demande par la presente mon adhesion à l'Ai Holvi	
Nom et prénom(s) :	
Adresse à domicile :	
Adresse internet :	
Téléphone :	
Numéro matricule à l'UdeM :	
Date de prise de la retraite :	
Unité administrative (Faculté, école,	
Professeur ou professeure à l'UdeM	
S'il y a lieu, fonctions administratives déjà exercées :	

Pour obtenir une copie de ce formulaire (en format jpg, pour impression), cliquer ici. SVP faire parvenir à :

APRUM, Université de Montréal C.P. 6128, succ. Centre-ville, Montréal, (Qc), H3C 3J7 ou : aprum@assoc.umontreal.ca

Les informations personnelles transmises à l'APRUM demeurent strictement confidentielles et ne sont partagées avec aucun autre organisme.

INFORMATIONS CONCERNANT L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET LE COCKTAIL

Vous trouverez en annexe au présent numéro des « Nouvelles de l'APRUM » l'avis de convocation et le projet d'ordre du jour pour l'assemblée générale du 4 juin 2013 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale de 2012 tel que rédigé par le secrétaire.

Nous vous invitons par ailleurs à rester pour le cocktail qui suit l'AGA et qui est offert par l'APRUM. Nous aimerions savoir à l'avance **combien envisagent de participer au cocktail** et s'ils viendront seuls ou accompagnés. Nous souhaitons simplement par ce simple décompte nous assurer qu'il y aura suffisamment de grignotines et de vin pour tous. Nous apprécierions que vous nous indiquiez **avant jeudi 30 mai** vos intentions à cet égard soit en téléphonant à l'APRUM (**514 343-7635**) ou en nous informant par courrier électronique à l'adresse suivante :

aprum@assoc.umontreal.ca

Merci à l'avance.

Si vous venez en automobile l'Université vous permet de **garer gratuitement** votre véhicule dans un de ses parcs de stationnement cet après-midi là. La responsable du stationnement de l'Université nous a attribué le code **0406#** à cette fin. Il ne faut surtout pas oublier le #. En tant que membre de l'APRUM vous et vos invités pourrez vous stationner au garage Louis-Colin et aussi utiliser les stationnements P-14, en façade de Roger-Gaudry tant qu'il y aura de la place. Vous vous rendez à la barrière d'un des parcs de stationnement et poinçonnez le numéro de code **0406#**. La barrière se lèvera. Vous devez répéter la même procédure pour la sortie.

Au plaisir de vous voir nombreux à notre assemblée générale et au cocktail.

Gilles Rondeau Vice-président de l'APRUM

0406#